

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le **2 décembre 2013**, à 19 h 30, à la salle Desjardins située au 6115-A, rue Principale, Saint-Félix-de-Kingsey.

Sont présents les conseillers Robert Bélisle, Douglas Beard, Simon Lauzière, Christian Girardin, Maxime Proulx et Jean-François De Plaen.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Thérèse Francoeur.

Est également présente Nancy Lussier, directrice générale / secrétaire-trésorière.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2013-12-255

Il est proposé par le conseiller ROBERT BÉLISLE  
Appuyé par le conseiller JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel qu'il apparaît ci-dessous.

**ORDRE DU JOUR**  
2 DÉCEMBRE 2013, 19 H 30

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 NOVEMBRE 2013**
4. **CORRESPONDANCE**
5. **TRÉSORERIE**
  - 5.1 Présentation et adoption des comptes et des revenus pour le mois de novembre 2013
  - 5.2 Autorisations de dépenses
    - A) Élus : formation «Le comportement éthique»
    - B) Contrat service : Infotech
    - C) Bibliothèque : adoption budget 2014
    - D) Coordination des fêtes année 2014
  - 5.3 Société d'habitation du Québec : budget 2014
6. **DOSSIERS EN COURS**
  - 6.1 Services des conseillers juridiques pour 2014
  - 6.2 Incendie : demande de reconnaissance d'un véhicule d'urgence
  - 6.3 Domaines: entretien des voies privées par tolérance
    - A) Domaine Descôteaux
    - B) Domaine Forcier
    - C) Domaine Francoeur
    - D) Domaine Girardin
  - 6.4 Société d'habitation du Québec : nomination représentant
  - 6.5 MRC Drummond : programme de rénovation de bâtiments
7. **AFFAIRES NOUVELLES**
  - 7.1 Séances du conseil : calendrier 2014
  - 7.2 Nomination maire suppléant pour l'année 2014
  - 7.3 Pompier : démission
  - 7.4 Politique relative aux dépenses inférieures à 25 000 \$
  - 7.5 MRC Drummond : règlement de taxation 2014
  - 7.6 MRC des Sources : approbation budget 2014
  - 7.7 Nomination représentant et coordonnateur à la bibliothèque
  - 7.8 Centre Eugène-Caillé : location de casiers
  - 7.9 SDED : fonds de la ruralité
  - 7.10 Ville de Warwick : entente de loisirs 2014
  - 7.11 Appui : lieux de culte désaffectés
  - 7.12 Appui : partenaires 12-18
8. **DIVERS**
  - 8.1 Cablovision Warwick : interférence
  - 8.2 Nomination vérificateur externe : reddition de comptes programme de la taxe sur l'essence 2010-2013
9. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
  - 9.1 Rapport de dépenses autorisées par les fonctionnaires
  - 9.2 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
  - 9.3 Extrait du registre public des déclarations des membres du conseil
10. **RAPPORTS DES ÉLUS**
11. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
12. **CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée.

### 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 NOVEMBRE 2013

2013-12-256

Il est proposé par le conseiller CHRISTIAN GIRARDIN  
Appuyé par le conseiller SIMON LAUZIÈRE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal du 12 novembre 2013 tel qu'il a été rédigé.

Adoptée.

### 4. CORRESPONDANCE

La directrice générale / secrétaire-trésorière présente la correspondance du mois. Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers.

### 5. TRESORERIE

#### 5.1 PRESENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2013

2013-12-257

Il est proposé par le conseiller MAXIME PROULX  
Appuyé par le conseiller JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois de novembre 2013, soumis par la directrice générale / secrétaire-trésorière, et que cette dernière soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

<u>Revenus</u>	<u>116 463,92 \$</u>
Taxes	23 936,54 \$
Protection incendie	3 771,83 \$
Permis et dérogation	180,00 \$
Subvention-Entretien du réseau routier (député)	20 000,00 \$
Imposition carrière-sablère	62 163,98 \$
Entente préventionniste – Saint-Lucien	946,17 \$
Autres revenus	5 465,40 \$
<u>Dépenses</u>	<u>71 574,63 \$</u>
Rémunération régulière	10 228,98 \$
Rémunération incendie	4 716,88 \$
Factures déjà payées	3 187,86 \$
Factures à payer	53 440,91 \$

Adoptée.

#### 5.2 AUTORISATIONS DE DÉPENSES

##### A) ÉLUS : FORMATION « LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE »

2013-12-258

Il est proposé par le conseiller ROBERT BÉLISLE  
Appuyé par le conseiller MAXIME PROULX

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'inscrire les élus municipaux à la formation obligatoire «Comportement éthique» offerte par la FQM.

Que Robert Bélisle, Simon Lauzière, Christian Girardin et Jean-François De Plaen soient inscrits à Warwick le 25 janvier 2014 au coût de 265 \$ chacun, plus les taxes applicables.

Que Thérèse Francoeur et Maxime Proulx soient inscrits à Saint-Lucien le 3 mai 2014 au coût de 215 \$ chacun, plus les taxes applicables.

QUE les frais de déplacement et de repas leurs seront remboursés au tarif en vigueur.

Adoptée.

**B) CONTRAT SERVICE : INFOTECH**

**2013-12-259**

Il est proposé par le conseiller SIMON LAUZIÈRE  
Appuyé par le conseiller MAXIME PROULX

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de renouveler le contrat de service avec la compagnie Infotech, fournisseur de logiciels municipaux.

QUE le contrat soit signé pour une durée de trois (3) ans, soit 2014, 2015 et 2016, à raison d'un tarif fixe de 5 090 \$, plus les taxes applicables, pour la 1<sup>ère</sup> année lequel montant sera majoré à un taux fixe de 2% par année à compter de la 2<sup>e</sup> année.

QUE la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière sont autorisées à signer ledit contrat.

Adoptée.

**C) BIBLIOTHÈQUE : ADOPTION BUDGET 2014**

**2013-12-260**

Il est proposé par le conseiller ROBERT BÉLISLE  
Appuyé par le conseiller JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les prévisions budgétaires de la bibliothèque pour l'année 2014 et que la contribution de la Municipalité soit établie à 6 580 \$.

Qu'un premier versement de 1 000 \$ soit effectué dès janvier 2014 et qu'un deuxième versement soit effectué après le dépôt des états financiers de la bibliothèque pour l'année se terminant le 31 décembre 2013 puisque, s'il y a un surplus de plus de 100 \$, ce dernier sera soustrait de la contribution municipale.

Adoptée.

**D) COORDINATION DES FÊTES ANNÉE 2014**

**2013-12-261**

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD  
Appuyé par le conseiller CHRISTIAN GIRARDIN

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services d'*Événements Lodge*, au coût de 7 250 \$ plus les taxes applicables, pour la coordination des fêtes suivantes en 2014 :

- Fête d'hiver, février;
- Fête nationale, juin;
- Fête au village, fin septembre.

QUE la mairesse et la directrice générale / secrétaire-trésorière soient autorisées à signer l'entente relative à la coordination des fêtes pour l'année 2014.

Adoptée.

**5.3 SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC : BUDGET 2014**

M<sup>me</sup> Josée Vendette, directrice générale de l'Immobilière SHQ (OMH) de Saint-Félix-de-Kingsey, divulgue les informations concernant les finances de l'organisme et répond aux diverses questions.

La directrice générale de l'Immobilière SHQ dépose les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2014.

**2013-12-262**

Il est proposé par le conseiller MAXIME PROULX  
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2014 de l'Immobilière SHQ. Les revenus étant de 65 555 \$, les dépenses de 108 470 \$, laissant ainsi un déficit de 42 915 \$, la contribution municipale pour l'année 2014 sera de 4 291 \$, soit 10% du déficit.

Que le budget modifié pour l'ajout des frais de vérification et d'entretien des

systemes et appareils soit également adopté, augmentant ainsi la contribution municipale de 655 \$.

Adoptée.

## **6. DOSSIERS EN COURS**

### **6.1 SERVICES DES CONSEILLERS JURIDIQUES POUR 2014**

CONSIDÉRANT QUE le cabinet d'avocats Monty Coulombe s.e.n.c. a présenté à la Municipalité une entente de service de première ligne qui consiste en un contrat annuel de consultation générale au coût de 500 \$ plus les taxes pour l'année 2014;

EN CONSÉQUENCE,

**2013-12-263**

Il est proposé par le conseiller SIMON LAUZIÈRE  
Appuyé par le conseiller JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'entente de service de première ligne du cabinet Monty Coulombe s.e.n.c. tel que proposé au montant de 500 \$ plus les taxes applicables.

QUE le cabinet Monty Coulombe s.e.n.c. soit également retenu pour tout autre mandat qui pourrait leur être confié selon les besoins, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014 selon les termes de l'offre de service du 25 novembre 2013.

Adoptée.

### **6.2 INCENDIE : DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'UN VEHICULE D'URGENCE**

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service incendie utilise son véhicule personnel dans le cadre de ses fonctions au sein de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ledit véhicule est fréquemment en déplacement sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE lors d'un appel d'urgence, la rapidité d'intervention du directeur du Service incendie peut être améliorée par la reconnaissance de son véhicule personnel en véhicule d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE seul le véhicule personnel du directeur incendie peut être reconnu véhicule d'urgence;

EN CONSÉQUENCE,

**2013-12-264**

Il est proposé par le conseiller MAXIME PROULX  
Appuyé par le conseiller ROBERT BÉLISLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de reconnaître le véhicule personnel du directeur du Service incendie comme étant un véhicule d'urgence.

QUE la Municipalité défraie le coût de l'inspection mécanique annuelle du véhicule mais ne s'engage pas à payer les réparations le cas échéant.

Que la Municipalité ne défraie aucun coût relié à l'acquisition et à l'installation d'équipement d'urgence ainsi qu'aux frais d'immatriculation du véhicule.

Adoptée.

### **6.3 DOMAINES : ENTRETIEN DES VOIES PRIVEES PAR TOLERANCE**

- A) DOMAINE DESCÔTEAUX**
- B) DOMAINE FORCIER**
- C) DOMAINE FRANCOEUR**
- D) DOMAINE GIRARDIN**

CONSIDÉRANT les résolutions 2010-12-270, 2010-12-271, 2010-12-272 et 2010-12-273;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire abolir la compensation des coûts d'entretien des chemins et des rues énumérés à l'annexe «A» de chacune de ces résolutions;

EN CONSÉQUENCE,

**2013-12-265** Il est proposé par le conseiller ROBERT BÉLISLE  
Appuyé par le conseiller MAXIME PROULX

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de modifier les résolutions 2010-12-270, 2010-12-271, 2010-12-272 et 2010-12-273 en supprimant les paragraphes suivants dans chacune des résolutions :

*«QUE les coûts d'entretien des chemins et rues énumérés à l'annexe «A» sont payables en partie au moyen d'une compensation établie dans le règlement général de taxation pour chaque unité d'évaluation sur laquelle est érigé un bâtiment principal dans le secteur décrit à l'annexe «A» et cette compensation sera exigible des propriétaires des immeubles du secteur.»*

Adoptée.

#### **6.4 SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC : NOMINATION REPRESENTANT**

**2013-12-266** Il est proposé par le conseiller MAXIME PROULX  
Appuyé par le conseiller DOUGLAS BEARD

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de nommer Madame Sylvie Lauzon membre du conseil d'administration de la Société d'habitation du Québec de Saint-Félix-de-Kingsey et ce, jusqu'au 31 décembre 2016.

Adoptée.

#### **6.5 MRC DRUMMOND : PROGRAMME DE RENOVATION DE BATIMENTS**

CONSIDÉRANT la complexité du travail à effectuer afin d'élaborer un dossier détaillé à présenter à la Société d'habitation du Québec (SHQ) dans un court délai;

CONSIDÉRANT le manque de ressources à l'interne pour l'affectation à ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,

**2013-12-267** Il est proposé par le conseiller MAXIME PROULX  
Appuyé par le conseiller ROBERT BÉLISLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'aviser la MRC de Drummond que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey se retire du «*Programme rénovation Québec (PRQ)*».

Adoptée.

### **7. AFFAIRES NOUVELLES**

#### **7.1 SÉANCES DU CONSEIL : CALENDRIER 2014**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,

**2013-12-268** Il est proposé par le conseiller JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN  
Appuyé par le conseiller SIMON LAUZIÈRE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le calendrier ci-dessous pour la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de 2014 devant débiter à 20 h;

Le lundi 13 janvier	Le lundi 7 juillet
Le lundi 3 février	Le lundi 11 août
Le lundi 3 mars	Le <b>mardi</b> 2 septembre
Le lundi 7 avril	Le lundi 6 octobre
Le lundi 5 mai	Le lundi 3 novembre
Le lundi 2 juin	Le lundi 1 <sup>er</sup> décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale / secrétaire-trésorière conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée.

## 7.2 NOMINATION MAIRE SUPPLÉANT POUR L'ANNÉE 2014

**2013-12-269**

Il est proposé par le conseiller CHRISTIAN GIRARDIN  
Appuyé par le conseiller MAXIME PROULX

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de nommer les conseillers suivants à titre de maires suppléants pour une période de deux mois chacun :

- ROBERT BÉLISLE pour les mois de janvier et février 2014;
- DOUGLAS BEARD pour les mois de mars et avril 2014;
- SIMON LAUZIÈRE pour les mois de mai et juin 2014;
- CHRISTIAN GIRARDIN pour les mois de juillet et août 2014;
- MAXIME PROULX pour les mois de septembre et octobre 2014;
- JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN pour les mois de novembre et décembre 2014.

QUE la présente résolution soit transmise à la *MRC de Drummond* pour l'informer que les maires suppléants agiront également comme substituts du maire au conseil de la MRC conformément à l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale dans les municipalités.

QUE la présente résolution soit transmise au *Centre financier aux entreprises* pour les informer que les maires suppléants sont autorisés à effectuer toutes les transactions bancaires.

Adoptée.

## 7.3 POMPIER : DÉMISSION

CONSIDÉRANT QUE le pompier Jason Verly a remis sa démission par écrit le 16 novembre 2013;

EN CONSÉQUENCE,

**2013-12-270**

Il est proposé par le conseiller MAXIME PROULX  
Appuyé par le conseiller ROBERT BÉLISLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la démission de Monsieur Jason Verly.

Adoptée.

## 7.4 POLITIQUE RELATIVE AUX DÉPENSES INFÉRIEURES À 25 000 \$

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité désire établir des lignes directrices que les fonctionnaires municipaux devront respecter avant d'autoriser des dépenses inférieures à 25 000 \$, le tout en conformité au règlement de délégation de pouvoir en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

**2013-12-271**

Il est proposé par le conseiller ROBERT BÉLISLE  
Appuyé par le conseiller JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la politique pour les dépenses inférieures à 25 000 \$ suivante :

## POLITIQUE POUR LES DÉPENSES INFÉRIEURES À 25 000 \$

### 1. PRÉAMBULE

La Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey, soucieuse du développement économique de son territoire, convient de démontrer cet intérêt par des actions concrètes.

### 2. OBJECTIFS

Établir des lignes directrices que les fonctionnaires municipaux devront respecter avant d'autoriser des dépenses inférieures à 25 000 \$, le tout en conformité au règlement de délégation de pouvoir en vigueur.

Éliminer toutes possibilités de conflits d'intérêt.

Obtenir le meilleur bien ou service possible au meilleur prix tout en encourageant les fournisseurs ayant une place d'affaires sur le territoire de la Municipalité.

### 3. APPLICATION

La présente politique s'applique à tous les services municipaux de la municipalité en conformité avec le règlement décrétant une délégation de pouvoir, en vigueur.

### 4. PROCÉDURES

Aucune demande de soumission n'est formellement requise.

Le fonctionnaire responsable de l'achat ne doit pas diviser ses achats en plusieurs commandes dans le but d'éviter ou de modifier la procédure d'acquisition.

Pour les achats de moins de 1 500 \$, incluant les taxes

- Le fonctionnaire responsable de l'achat peut prendre tous les moyens qu'il juge adéquat pour que l'achat soit effectué au meilleur prix possible pour la Municipalité ;
- S'il y a un fournisseur ayant son établissement dans la Municipalité, à prix égal, l'achat doit se faire auprès de ce fournisseur.

Pour les achats de 1 500 à 25 000 \$, incluant les taxes

- Le fonctionnaire responsable de l'achat s'assure de prendre le meilleur moyen pour obtenir le meilleur prix possible pour la Municipalité;
- Le fonctionnaire responsable de l'achat doit demander des offres de service auprès d'au moins deux (2) fournisseurs ayant leur établissement dans la Municipalité;
- À qualité égale, le contrat ne peut être attribué qu'au fournisseur qui a offert le prix le plus bas;
- S'il n'y a qu'un seul fournisseur ayant un établissement dans la Municipalité, un autre fournisseur peut être invité;
- À qualité égale, le fournisseur qui a un établissement dans la Municipalité est favorisé, si son prix n'est pas supérieur à trois pour cent (3 %) du prix du plus bas fournisseur.

Le fonctionnaire responsable de l'achat et toute autre personne ayant obtenu l'information, ne doit pas divulguer à un fournisseur, le prix qu'un autre fournisseur a soumis.

Adopté le 2 décembre 2013, Par la résolution 2013-12-271

Thérèse Francoeur  
Mairesse

Nancy Lussier  
Directrice générale / secrétaire-trésorière

Adoptée.

#### 7.5 MRC DRUMMOND : RÈGLEMENT DE TAXATION 2014

2013-12-272

Il est proposé par le conseiller MAXIME PROULX  
Appuyé par le conseiller SIMON LAUZIÈRE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'approuver tous les règlements de taxation de la *MRC de Drummond* pour l'année 2014.

Adoptée.

#### 7.6 MRC DES SOURCES : APPROBATION BUDGET 2014

2013-12-273

Il est proposé par le conseiller DOUGLAS BEARD  
Appuyé par le conseiller CHRISTIAN GIRARDIN

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le budget du *Site d'enfouissement d'Asbestos* au montant de 55 285 \$ pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2014.

Adoptée.

## **7.7 NOMINATION REPRÉSENTANT ET COORDONNATEUR À LA BIBLIOTHÈQUE**

**2013-12-274**

Il est proposé par le conseiller SIMON LAUZIÈRE  
Appuyé par le conseiller JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de nommer le conseiller Robert Bélisle représentant du conseil municipal et M<sup>me</sup> Pauline Roy coordonnatrice de la bibliothèque.

Adoptée.

## **7.8 CENTRE EUGÈNE-CAILLÉ : LOCATION DE CASIERS**

CONSIDÉRANT QUE le *Journal Le Félix* n'a plus besoin de leur casier situé au 2<sup>e</sup> étage du centre Eugène-Caillé;

CONSIDÉRANT QUE *Viactive* et *Carrefour de l'amitié* partagent le même casier;

CONSIDÉRANT QUE *Viactive* a besoin d'espace de rangement supplémentaire pour ranger leur matériel;

EN CONSÉQUENCE,

**2013-12-275**

Il est proposé par le conseiller CHRISTIAN GIRARDIN  
Appuyé par le conseiller MAXIME PROULX

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de modifier la résolution 2013-01-020 afin d'attribuer le casier N° 487, situé au 2<sup>e</sup> étage du centre Eugène-Caillé, exclusivement à *Carrefour de l'amitié* afin que les membres de cet organisme puisse y ranger leur matériel.

QUE soit attribué le casier N° 480, situé au 2<sup>e</sup> étage du centre Eugène-Caillé, à *Viactive* afin que les membres de cet organisme puissent y ranger leur matériel.

QUE la résolution 2013-03-064 soit abrogée.

Adoptée.

## **7.9 SDED : FONDS DE LA RURALITÉ**

Remis à une prochaine séance du conseil.

## **7.10 VILLE DE WARWICK : ENTENTE DE LOISIRS 2014**

Remis à une prochaine séance du conseil.

## **7.11 APPUI : LIEUX DE CULTE DÉSAFFECTÉS**

Le projet n'ayant pas été proposé ni appuyé, il est reporté à une prochaine séance du conseil.

## **7.12 APPUI : PARTENAIRES 12-18**

CONSIDÉRANT QUE seulement quatre municipalités ont manifesté leur appui au projet;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire voir comment ça va se passer avant de donner ou non son appui au projet;

EN CONSÉQUENCE,

**2013-12-276**

Il est proposé par le conseiller JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN  
Appuyé par le conseiller SIMON LAUZIÈRE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de reporter ce dossier à une séance ultérieure.

Adoptée.

## **8. DIVERS**

### **8.1 CABLOVISION WARWICK : INTERFERENCE**

CONSIDERANT QU'il y avait un problème de communication pour les services d'urgence sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDERANT QUE la Municipalité a dû engager un professionnel pour vérifier la cause des interférences;

CONSIDÉRANT QU'à la suite des vérifications, il s'avère que le problème était relié à la position des antennes de Cablovision Warwick;

EN CONSEQUENCE,

**2013-12-277**

Il est proposé par le conseiller JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN  
Appuyé par le conseiller MAXIME PROULX

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de transmettre une facture, au montant de 1 451,68 \$ à Cablovision Warwick représentant les frais engagés par la Municipalité pour régler les problèmes de communication du service incendie et que dans l'éventualité de l'apparition d'autres problèmes, nous ferons à nouveau des vérifications et les frais seront payables par l'organisme ou la compagnie en cause.

Adoptée.

### **8.2 NOMINATION VERIFICATEUR EXTERNE : REDDITION DE COMPTES PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE 2010-2013**

**2013-12-278**

Il est proposé par le conseiller MAXIME PROULX  
Appuyé par le conseiller ROBERT BÉLISLE

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de nommer *Deloitte S.E.N.C.R.L.*, vérificateur externe pour la reddition de comptes du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2010-2013 (TECQ)

Adoptée.

## **9. DEPOT DE DOCUMENTS**

### **9.1 RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES FONCTIONNAIRES**

La directrice générale / secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil le rapport de dépenses autorisées par les fonctionnaires.

### **9.2 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

La mairesse THERESE FRANCOEUR et les conseillers ROBERT BÉLISLE, DOUGLAS BEARD, SIMON LAUZIERE ET CHRISTIAN GIRARDIN déposent au conseil municipal leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

### **9.3 EXTRAIT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL**

Aucun enregistrement n'a été inscrit au registre.

## **10. RAPPORTS DES ÉLUS**

La mairesse invite les membres du conseil à faire un compte rendu de leurs comités respectifs.

## **11. PERIODE DE QUESTIONS**

## 12. CLOTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points de l'ordre du jour étant traités,

**2013-12-279**

Il est proposé par le conseiller  
Appuyé par le conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 21 h 25.

Adoptée.

---

Thérèse Francoeur  
Mairesse

---

Nancy Lussier  
Directrice générale / secrétaire-trésorière

*Je, Thérèse Francoeur, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*